

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 avril 2019

PREFECTURE DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE  
PREFECTURE DE PARIS

11 AVR. 2019

Service des collectivités locales  
et du contentieux

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DU 47-1** Projet de création de la ZAC Gare des Mines - Fillettes (18e) - Approbation du bilan de la concertation préalable.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DU 69 par laquelle le Conseil de Paris lors des séances des 20, 21 et 22 mars 2018 a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour l'aménagement du secteur Gare des Mines - Fillettes (18e) ;

Vu les projets en délibération 2019 DU 47-1 à 5 en date du 19 mars 2019 par lesquels Mme la Maire de Paris lui propose :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable ;
- d'approuver l'objectif et les enjeux poursuivis, le périmètre d'intervention, le programme prévisionnel et le bilan financier prévisionnel relatifs au projet de création de la ZAC Gare des Mines - Fillettes (18<sup>ème</sup>);
- d'approuver le traité de concession d'aménagement par anticipation avec Paris & Métropole Aménagement et d'autoriser sa signature ;
- d'émettre un avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact environnemental et le projet de dossier de création de la ZAC ;
- de déléguer à la Maire la compétence relative à l'ouverture et l'organisation de la participation du public par voie électronique.

Vu le bilan de la concertation préalable ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le bilan de la concertation tel qu'annexé est approuvé.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**